RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Bilirubine Auto Directe FS Réactif R2
En lots: 1 0821 XX XX XXX
(Les positions X désignent les codes des différents emballages.)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Réactif de diagnostic in vitro d'échantillons provenant du corps humain
Uniquement à usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: DiaSys Diagnostic Systems GmbH
Rue/B.P.: Alte Strasse 9
Place, Lieu: 65558 Holzheim
WWW: http://www.diasys.de
E-mail: mail@diasys.de
Téléphone: +49 (0) 6432-9146-0
Télécopie: +49 (0) 6432-9146-32

Service responsable de l´information:
Siège, Téléphone: +49 (0) 6432-9146-0, Email: mail@diasys.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Infraserv, Téléphone: +49 (0) 69-305-6418

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290 Peut être corrosif pour les métaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence:	P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
	P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

2.3 Autres dangers

En raison de la valeur-pH, il y a un risque d'action corrosive sur la peau.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: solution aqueuse

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 231-595-7 CAS 7647-01-0	Acide chlorhydrique	3 - 5 %	Met. Corr. 1; H290. Skin Corr. 1B; H314. STOT SE 3; H335.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Recouvrir les plaies d'un pansement stérile. Appeler aussitôt un médecin. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas provoquer de vomissement. Danger de perforation!
Ne pas essayer de neutraliser. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En raison de la valeur-pH, il y a un risque d'action corrosive sur la peau. Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Acide chlorhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:

En cas d'incendies dans l'environnement: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l’environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés à une plage de température de 2 °C à 8 °C. Ne pas congeler. Protéger de tout effet de la lumière. Veiller à la stérilité.
Matériau déconseillé: Métaux
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
7647-01-0	Acide chlorhydrique	Europe: IOELV: STEL	15 mg/m³; 10 ppm (Chlorure d'hydrogène)
		Europe: IOELV: TWA	8 mg/m³; 5 ppm (Chlorure d'hydrogène)
		France: VLE	7,6 mg/m³; 5 ppm (chlorure d'hydrogéne)

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type (E-P2/P3) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Couleur: limpide, incolore à légèrement jaunâtre
Odeur:	aucune odeur caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	à 25 °C: env. 0,1
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d´inflammabilité:	non combustible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d´explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 1,0142 g/mL
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

Bases, métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

En raison de la valeur-pH, il y a un risque d'action corrosive sur la peau. Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 06* = Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélangesde produits chimiques de laboratoire
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide chlorhydrique mélange)

IMDG, IATA-DGR: UN 3264, CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydrochloric acid mixture)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 8, Code: C1
IMDG: Class 8, Subrisk -
IATA-DGR: Class 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d´affichage:	ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 3264
Etiquette de danger:	8
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	5 L
EQ:	E1
Conditionnement - Instructions:	P001 IBC03 LP01 R001
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:	MP19
Réservoirs mobiles - Instructions:	T7
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:	TP1 TP28
Codification réservoirs:	L4BN
Code de restriction en tunnel:	E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger:	8
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	5 L
EQ:	E1
Transport autorisé:	T
Equipement nécessaire:	PP - EP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-B
Dispositions particulières:	223, 274
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P001, LP01
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC03
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T7
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP28
Arrimage et manutention:	Category A. SW2
Séparation:	SG36 SG49
Propriétés et observations:	Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
Groupe de ségrégation:	1

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Corrosive
Excepted Quantity Code:	E1
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y841 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 852 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 856 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): 2X

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.
H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP: Limite d'exposition professionnelle
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
ONU: Organisation des Nations unies
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
LEP: Limite d'exposition professionnelle

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 3: Composition / informations sur les composants

Créée: 31/10/2006

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l´information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

QualiSys approved
www.sumdat.com/approved